

Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse



Chevreuse – Choisel – Dampierre en Yvelines – Le Mesnil St Denis – Levis St Nom – Milon la Chapelle – Senlisse – St Forget – St Lambert des Bois – St Rémy lès Chevreuse

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMPTE RENDU de la séance du MARDI 17 MARS 2015

Date de convocation : 11 mars 2015 - Date d'affichage : 11 mars 2015

Nombre de délégués : En exercice : 35 - Présents : 24 - Votants : 33

L'an deux mille quinze, le dix sept mars à 20h30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, sous la Présidence de Monsieur Jacques PELLETIER

ETAIENT PRESENT(E)S :

CHEVREUSE : Anne HERY LE PALLEC, Bernard TEXIER, Caroline VON EUW, Sébastien CATTANEO
CHOISEL : Alain SEIGNEUR, Frédéric JULHES
DAMPIERRE EN YVELINES : Jean-Pierre DE WINTER, Ghyslaine WOLFF
LE MESNIL ST DENIS : Daniel DOUX, Véronique DEZ, Michel ROMAIN, Aimeric D'ANNOVILLE, Quentin ABOUT
LEVIS ST NOM : Anne GRIGNON, Jean-Pierre MOREL, Anne BERGANTZ
MILON LA CHAPELLE : Jacques PELLETIER
SENLISSE : Yannick LEBRETON
ST FORGET : Jean-Luc JANNIN, Jean-Pierre POLUS
ST LAMBERT DES BOIS : Bernard GUEGUEN
ST REMY LES CHEVREUSE : Agathe BECKER, Claudine ROBIC, Jean-Louis BINICK

POUVOIRS

: Claude GENOT donne pouvoir à Anne HERY LE PALLEC
Philippe BAY donne pouvoir à Bernard TEXIER
Evelyne AUBERT donne pouvoir à Daniel DOUX
Jacques FIDELLE donne pouvoir à Yannick LEBRETON
Danielle TACYNIAK donne pouvoir à Bernard GUEGUEN
Michel DECHELOTTE donne pouvoir à Claudine ROBIC
Bernard ODIER donne pouvoir à Agathe BECKER
Céline PERRIN donne pouvoir à Jean-Louis BINICK
Dominique BAVOIL donne pouvoir à Jacques PELLETIER

ABSENT(E)S EXCUSE(E)S : Philippe BOSSEAU, Pascal HAMON

SECRETAIRE DE SEANCE : Bernard GUEGUEN

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Adoption du procès-verbal de la réunion du 25/11/2014
3. Répartition du FPIC 2015
4. Débat d'Orientation Budgétaire
5. Modification des statuts du SIDOMPE à propos de la prise en charge des transports scolaires pour la visite de leurs installations
6. Ordures ménagères du Mesnil Saint Denis
 - a. Adhésion de la CCHVC pour la Commune du Mesnil St Denis à l'association AMORCE
 - b. Autorisation au SIDOMPE pour signer la convention avec Eco-Mobilier
 - c. Autorisation de lancer un appel d'offres ouvert pour le ramassage des Ordures Ménagères
7. Questions diverses.

Pour nous écrire : CCHVC – Chemin des Regains – 78460 CHEVREUSE

9, Grande Rue – 78720 Dampierre-en-Yvelines – Tél. : 01 30 52 83 83 – Fax : 01 30 52 91 17 – Mail : cchvc78@orange.fr

SIRET : 200 033 173 00028 – Code APE : 84.11Z

Le Président ouvre la séance à 20h30.

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Bernard GUEGUEN est nommé secrétaire de séance.

2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 25/11/2014

Le Président demande au Conseil d'adopter les procès-verbaux des réunions des 25/11/2014 et 01/12/2014.

En ce qui concerne le PV du 25/11/2014, la Commune de Saint-Rémy-lès-Chevreuse a fait les remarques suivantes dont le Présidente donne lecture :

EN PAGE 2 :

Monsieur DECHELOTTE : Le Conseil Communautaire doit émettre un avis favorable ou défavorable sur l'intégralité du schéma et ne doit pas se limiter aux cinq Communautés d'agglomérations limitrophes à la CCHVC. Saint-Rémy ne peut accepter une délibération hâtive relative au changement de périmètre de la CCHVC, sans en avoir évalué les avantages et les inconvénients.

Madame BECKER : Elle précise qu'il n'est pas cohérent de vouloir garder le périmètre de la CCHVC et d'accepter à la fois la venue d'autres communes.

Madame BECKER : Elle confirme que sa Commune a émis un avis défavorable sur le SRCI dans son ensemble et demande de justifier pourquoi il faut donner son accord maintenant sur un futur élargissement de la CCHVC qui n'est pas la question posée ; à tout le moins, ce point devrait être traité dans une délibération séparée.

Pour le PV du 1/12/14, la Commune de Saint-Rémy-lès-Chevreuse a fait les remarques suivantes dont le Président donne lecture :

EN PAGE 2 :

Monsieur DECHELOTTE ne comprend pas qu'on puisse adopter une délibération manquant de professionnalisme qui comporte des contradictions, par exemple, indiquer son attachement au périmètre actuel de la CCHVC, tout en souhaitant son élargissement à d'autres communes qui en exprimeraient le choix, sans que les avantages et les inconvénients n'en aient été évalués. .

Madame BECKER regrette que la proposition de compromis présentée par M. About lors du Conseil communautaire du 25 novembre dernier n'ait pas été prise en considération et, intervenant au nom des deux communes de Saint-Rémy-lès-Chevreuse et Chevreuse, fait la déclaration ci-dessous et stipule sa volonté que cette déclaration soit inscrite dans le procès-verbal :

EN DERNIERE PAGE :

Madame BECKER, du fait de son appartenance à la commission ad-hoc constituée pour examiner les réponses à la consultation « Projet de territoire », a lu les quatre offres reçues. Elle trouve floue la rédaction du CCTP, fourni aux prestataires pour répondre à l'appel d'offres, et regrette que ce texte n'ait pas été soumis, au préalable, à l'examen des membres du bureau.

Personne ne s'opposant aux modifications demandées par St Rémy-lès-Chevreuse et aucune autre remarque n'étant faite, le Président propose de voter ces procès-verbaux modifiés pour tenir compte des remarques faites ; il précise que ces modifications ont été incluses dans le texte des procès-verbaux du Conseil Communautaire des 25/11/2014 et 01/12/14 qui doivent être signés par les conseillers à la fin du présent Conseil.

Les Procès-verbaux des 25/11/2014 et 01/12/14 modifiés sont acceptés à l'unanimité des membres présents ou représentés.

3. REPARTITION DU FPIC 2015

Le Conseil Communautaire, conformément au CGCT, peut décider que la répartition du FPIC entre la CCHVC et les communes membres soit différente de celle prévue par le droit commun.

Les membres de la Commission Finances se sont réunis le 26 février 2015 et les membres du Bureau le 10 mars 2015. Suite à ces réunions, il est proposé que le FPIC 2015 soit réparti de la manière suivante :

- ✓ 2/3 pour l'intercommunalité (soit 922 765 €)
- ✓ 1/3 pour les communes membres (461 383 €)

Une délibération sur cette répartition sera proposée au vote à la prochaine réunion (25/03/2015). Chaque commune de la CCHVC devra alors présenter une délibération sur cette répartition en Conseil Municipal.

Une délibération sur le montant exact du FPIC sera présentée au Conseil Communautaire avant le 30 juin 2015.

E.P.C.I./Commune	2013	2014		2015	
	Rappel 2013	Droit commun	Montants communaux identiques à ceux de 2013	Droit commun	Repart 2/3 1/3
C.C.H.V.C.	201 030	195 310	613 080	292 873	922 765
CHEVREUSE	96 991	202 100	96 991	276 377	118 152
CHOISEL	8 531	17 776	8 531	24 621	10 526
DAMPIERRE-EN-YVELINES	17 200	35 839	17 200	48 131	20 576
LEVIS-SAINT-NOM	22 797	47 502	22 797	64 745	27 679
MESNIL-SAINT-DENIS	87 127	181 548	87 127	247 765	105 920
MILON-LA-CHAPELLE	5 885	12 262	5 885	7 117	0
SAINT-FORGET	6 887	14 351	6 887	20 277	8 669
SAINT-LAMBERT	0	801	0	4 909	0
SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE	130 784	272 516	130 784	373 394	159 627
SENLISSE	8 561	17 838	8 561	23 939	10 234
TOTAL	585 793	997 843	997 843	1 384 148	1 384 148
<i>Augmentation</i>		<i>412 050</i>	<i>412 050</i>	<i>386 305</i>	

Remarques

1. St Lambert et Milon de sont pas soumis au FPIC au motif qu'elles sont soumises au FSRIF ; en conséquence, leur part est répartie sur les autres communes
2. Attention : il y a, à la marge, une certaine incertitude inévitable relative tant pour le montant global que pour la répartition entre les communes due à l'absence de références nationales et locales sur l'évolution du potentiel financier.

4. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

La tenue du Débat d'Orientation Budgétaire est une obligation pour les EPCI comprenant au moins une commune de +3 500 habitants. Ce débat permet à l'assemblée d'être informé sur l'évolution financière de la CCHVC et de discuter sur les grandes orientations budgétaires du Budget Primitif.

Le Débat d'Orientation Budgétaire ne donne pas lieu à un vote, mais doit être acté. Le Président rappelle que le Budget de la CCHVC est divisé en 3 services bien distincts :

- ✓ L'administration générale, dont principalement le FPIC en dépense.
- ✓ Le service des Ordures Ménagères de la Commune du Mesnil-Saint-Denis. Les dépenses sont à 100% financées par la TEOM de cette commune.
- ✓ Le service « Ordures Ménagères » pour toutes les autres communes de la CCHVC géré par 3 syndicats : le SIOM, le SICTOM et le SIEED. La CCHVC perçoit la TEOM et la reverse intégralement à ces 3 syndicats.

4.1. Section de Fonctionnement

Administration Générale

DEPENSES	BP 2014	CA 2014	BP 2015 proposé
Charges à caractère général	141 883,00 €	15 838,00 €	139 000,00 €
Fonds Péréquation Interco et Communes (FPIC)	650 000,00 €	649 242,00 €	923 000,00 €
Charges de personnel	18 000,00 €	16 370,29 €	24 000,00 €
Charges financières	5 000,00 €	1 009,60 €	29 000,00 €
Dépenses imprévues de fonctionnement	5 757,00 €	689,00 €	5 720,00 €
Dotations aux amortissements	4 000,00 €	3 943,00 €	6 000,00 €
Dépenses Administration Générale	824 640,00 €	687 091,89 €	1 126 720,00 €

RECETTES	BP 2014	CA 2014	BP 2015 proposé
Dotation	130 000,00 €	129 379,00 €	114 000,00 €
Impôts et taxes	650 000,00 €	658 552,00 €	868 198,29 €
Recettes Réelles Administration Générale			982 198,29 €
Résultats de fonctionnement reporté	44 640,00 €		144 521,71 €
Recettes Totales Administration Générale	824 640,00 €	787 931,00 €	1 126 720,00 €

Ordures Ménagères Le Mesnil St Denis

DEPENSES	BP 2014	CA 2014	BP 2015 proposé
Dépenses à caractère général	621 734,00 €	620 384,24 €	643 000,00 €
Charges de personnel	82 000,00 €	81 474,63 €	85 000,00 €
Tri OM Le Mesnil (SIDOMPE)	170 000,00 €	164 076,08 €	170 000,00 €
Opérations d'ordre	200,00 €	199,00 €	200,00 €
Autres charges de gestion		200,00 €	
Virement section investissement	374 680,00 €		570 800,00 €
Dépenses	1 248 614,00 €	866 333,95 €	1 469 000,00 €

RECETTES	BP 2014	CA 2014	BP 2015 proposé
TEOM Le Mesnil	970 880,00 €	970 880,00 €	984 398,00 €
Vente matériaux OM Le Mesnil	70 087,07 €	90 184,86 €	90 000,00 €
Recettes Exceptionnelles	10,38 €		17,31 €
Recettes réelles OM Le Mesnil	1 040 977,45 €	1 061 064,86 €	1 074 415,31 €
Résultat de fonctionnement reporté	207 636,55 €		394 584,69 €
Recettes totales OM Le Mesnil	1 248 614,00 €	1 061 064,86 €	1 469 000,00 €

Ordures Ménagères

DEPENSES	BP 2014	CA 2014	BP 2015 proposé
SIOM	1 940 011,00 €	1 942 961,00 €	1 889 000,00 €
SICTOM	514 815,00 €	514 815,00 €	522 000,00 €
SIEED	147 399,00 €	147 168,17 €	171 000,00 €
Excédent TEOM	7 621,00 €		15 280,00 €
Dépenses	2 609 846,00 €	2 604 944,17 €	2 597 280,00 €

RECETTES	BP 2014	CA 2014	BP 2015 proposé
TEOM SIOM (Chevreuse, St Rémy)	1 940 011,00 €	1 942 961,00 €	1 889 000,00 €
TEOM SICTOM (Choisel, Dampierre, Levis et Senlisse)	514 815,00 €	514 815,00 €	522 000,00 €
TEOM SIEED (Milon, St Forget, St Lambert)	147 399,00 €	147 168,00 €	171 000,00 €
TEOM supplémentaire		8 261,00 €	
Recettes Exceptionnelles			
	2 602 225,00 €	2 613 205,00 €	2 582 000,00 €
Excédent de Fonctionnement reporté	7 621,00 €		15 280,00 €
Recettes OM	2 609 846,00 €	2 613 205,00 €	2 597 280,00 €

4.2. Section d'investissement

Déchetterie Le Mesnil St Denis

DEPENSES	BP 2014	CA 2014	RAR	BP 2015
Travaux déchetterie	400 000,00 €	6 060,00 €	2 000,00 €	571 000,00 €
TOTAL	400 000,00 €	6 060,00 €	2 000,00 €	571 000,00 €

RECETTES	BP 2014	CA 2014	RAR	BP 2014
Amortissement	200,00 €	199,00 €		200,00 €
Emprunts	27 120,00 €			
Virement section fonctionnement	372 680,00 €			570 800,00 €
TOTAL	400 000,00 €	199,00 €		571 000,00 €

Administration Générale

DEPENSES	BP 2014	CA 2014	RAR	BP 2015
Site Internet	6 000,00 €	5 424,00 €		
Matériel Informatique				6 000,00 €
Solde d'exécution N-1	6 931,74 €			
TOTAL	12 931,74 €	5 424,00 €		6 000,00 €

RECETTES	BP 2014	CA 2014	RAR	BP 2014
Excédent de Fonctionnement	6 931,74 €	6 931,74 €		
Virement section fonctionnement	2 000,00 €			
Amortissements	4 000,00 €	3 943,00 €		6 000,00 €
TOTAL	12 931,74 €	10 874,74 €		6 000,00 €

4.3. Simulation des taux de taxes 2015

FIXATION DES TAUX SUR LA BASE DE L'ETAT 1259			
Taxes	Bases	TAUX 2015	Produit attendu
TH	64 353 000 €	0,809%	520 615 €
TFB	46 665 000 €	0,621%	289 790 €
TFNB	391 000 €	2,31%	9 034 €
CFE	4 608 000 €	1,06%	48 845 €
			868 283 €

TAUX 2014	%
0,615%	31,545%
0,472%	31,568%
1,760%	31,250%
0,806%	31,514%

4.4. Discussion

Le Président rappelle, qu'actuellement, le personnel de la CCHVC est composé de deux personnes pour 5h/semaine. Il précise qu'il va bien falloir embaucher pour se mettre à travailler sérieusement, notamment pour l'urbanisme.

A ce sujet, le Président informe le Conseil Communautaire qu'il désire prendre un bureau d'études extérieur. Ce prestataire serait ECOVIA. Il sera chargé de constituer un dossier de consultation de bureaux d'études (DCE) pour la prise en charge de l'instruction des dossiers de permis de construire. Ces études de permis devraient être refacturées aux communes concernées. Le coût de cette AMO serait de 3 600 € TTC.

Madame Grignon : en tant que VP en charge notamment de l'urbanisme, je suis surprise d'apprendre aujourd'hui l'existence d'un tel projet, d'autant plus surprise qu'il y a un an, suite aux élections, j'ai conduit une rapide étude comparative montrant que le CIG offrait un service à la fois souple et peu coûteux (coût horaire fonction de la strate démographique de la commune). Plusieurs communes ont ainsi conventionné avec le CIG, donnant entière satisfaction. De ce fait, il ne m'apparaît pas utile de recruter un bureau d'étude pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme.

Madame HERY : Toutes les communes sont adhérentes au CIG. Certaines ont leur propre service « urbanisme ». Il sera toujours temps de lancer cet appel d'offres si les services du CIG ne répondent pas aux demandes des communes.

Monsieur ABOUT : Les charges du personnel ont 47% d'augmentation, pourquoi ?

Le Président lui répond qu'est compris dans ces charges, outre les indemnités de Madame et Monsieur Saint-Venant, il a ajouté la rémunération d'un stagiaire pour une étude éco-transport.

Le Président explique qu'un projet d'éco-mobilité a été initié au niveau de la Région par le Préfet, Monsieur DAUBIGNY. Ce projet, auquel la Fondation RENAULT est associé, se décline dans le PNR et grâce à l'action de Monsieur MULLER, peut bénéficier à la CCHVC.

Le principe est de réaliser une étude qui sera conduite par des stagiaires d'un Master « Transport et Développement Durable » ; ceci pendant une période de 5.5 mois à compter du 1^{er} juillet 2015.

Un stagiaire travaillerait au sein du PNR pour « concevoir » le système d'utilisation de véhicules électriques (détermination du nombre en fonction des flux, des moyens informatiques, etc.).

Un deuxième stagiaire travaillerait à la CCHVC pour déterminer, en relation avec les études théoriques de son collègue du PNR, les emplacements des bornes, les alimentations électriques, etc. Le coût de ce stagiaire est de 1 050 € brut par mois.

Madame BECKER : La Région prend-elle en charge quelque chose ?

Le Président lui répond que non.

Madame BECKER : Quel est l'objectif final ?

Le Président lui répond qu'une commune pourrait avoir une ou deux voitures électriques à disposition de ces habitants.

Agathe BECKER : L'idée est séduisante mais avant de décider, il faut en discuter davantage.

Jacques PELLETIER : C'est le but de cette étude, savoir si on lance ce projet ou non ? Pour l'instant, on étudie ce projet.

Madame VON EUW : C'est une bonne idée, mais cela fait-il double emploi avec l'étude du PNR

Jacques PELLETIER : Deux étudiants sont prévus, l'un au PNR, l'autre à la CCHVC. Leur mission est différente, mais complémentaire.

Monsieur ABOUT : Pourquoi passe-t-on de 687 000 à 1 127 000 € en dépenses pour le service administration ?

Jacques PELLETIER : Cela est dû notamment à l'augmentation du FPIC pour la CCHVC décidée par le Conseil ; d'autre part, le Bureau a émis l'idée de subventionner LIRENVAL, le salon du livre de la Vallée. Une subvention de 24 000 € est donc rajoutée si cette manifestation est prise par la Communauté de Communes.

Madame AUBERT demande à re-discuter sur le JAZZ A TOUTE HEURE, qui pourrait éventuellement être subventionnée par la CCCHVC.

Monsieur SEIGNEUR précise que JAZZ A TOUTE HEURE est déjà subventionné par le Conseil Général. Comment peut-on financer cette association par rapport aux autres communes qui ne sont pas dans la CCHVC ?

Anne GRIGNON : Cela demande plus de réflexions.

Anne HERY LE PALLEC : Selon les orientations budgétaires, une décision modificative peut être prise ultérieurement.

Jacques PELLETIER : Nous en discuterons dans de prochaines réunions et nous pourrions, si besoin était, modifier les statuts selon les projets retenus.

Anne HERY fait une déclaration au nom des élus de la majorité de Chevreuse : « Le contexte financier que nos communes traversent invite à la plus grande prudence au regard des dépenses à engager et par voie de conséquence, de la fiscalité à lever. Aussi, il est nécessaire de se poser une question fondatrice pour la CCHVC : Quel est l'intérêt de transférer à la CCHVC des compétences que les communes ne puissent prendre en charge plus efficacement (financièrement ou logistiquement) ? Il serait donc opportun, soit par le biais de la commission des finances, soit par les commissions concernées, que chaque transfert de compétence des communes vers la CCHVC soit assorti d'une étude prospective sur l'économie réalisée. »

Elle ajoute : quel est l'intérêt de transférer à la CCHVC des compétences comme les liaisons douces ? On peut gérer dans nos communes ces chemins et faire un bilan financier.

Bernard GUEGUEN : Nous commençons à travailler sur ce sujet. Une première réunion de travail s'est déroulée le 11 mars 2015. Prenons le temps de bien réfléchir.

Anne GRIGNON demande quelle somme est inscrite au budget ?

Jacques PELLETIER précise que 50 000 € sont inscrits au budget. Laissons travailler cette commission et nous en reparlerons.

Après débat, le Conseil Communautaire donne acte, à l'unanimité des membres présents ou représentés, de la tenue du débat sur les orientations budgétaires du budget de l'exercice 2015.

5. MODIFICATION DES STATUTS DU SIDOMPE A PROPOS DE LA PRISE EN CHARGE DES TRANSPORTS SCOLAIRES POUR LA VISITE DE LEURS INSTALLATIONS

Ce point sera remis à l'ordre du jour du prochain Conseil Communautaire car un projet de délibération n'est pas joint à la note explicative.

6. ORDURES MENAGERES DU MESNIL SAINT DENIS

Ce point sera remis à l'ordre du jour du prochain Conseil Communautaire car les projets de délibérations ne sont pas joints à la note explicative.

7. QUESTIONS DIVERSES.

7.1. Tour de table sur les commissions

✓ Commission Transport par Jean-Pierre DE WINTER

Une réunion avec le STIF le 24/11/2014 a été très constructive. La commission continue à travailler sur les lignes régulières.

✓ Commission Très Haut Débit par Anne HERY LE PALLEC

Une prochaine réunion est planifiée fin avril, avec un chargé de mission du Conseil Général.

✓ Le site de la CCHVC

Monsieur JULHES, Responsable de la Communication, a programmé une réunion de travail le 23 mars 2015 pour travailler sur le nouveau site internet : www.cchvc78.fr

Un bulletin d'information est également à l'étude.

✓ **Projet de mutualisation**

Le Président informe que KPMG a été retenu par le groupe de travail et précise que pour la prochaine réunion, ce projet sera à l'ordre du jour et que le dossier de KPMG sera envoyé à chaque membre du Conseil avec une note de synthèse.

Fin de la réunion à 22h30.

Jacques PELLETIER
Président

